



Décennie des Nations Unies pour l'Éducation pour un Développement Durable

Agir ensemble pour éduquer au Développement durable

Bilan de la France pour la période 2005-2008
Propositions pour la période 2009-2014

Conférence Internationale
27-28-29 octobre 2008
Bordeaux

L'Éducation au développement durable en France Avancées récentes et perspectives

Jacques Brégeon,
Président du Comité opérationnel Education du Grenelle de l'environnement
Professeur Ecole Centrale Paris,
Directeur du Collège des hautes études de l'environnement et du développement durable

Rappels sur le contexte national

La dynamique créée par la forte prise en compte du développement durable lors de la campagne des élections présidentielles du printemps 2007 sous la pression de Nicolas Hulot et de l'Alliance des ONG environnementales, s'est traduite par la mise en œuvre au cours de l'été du fameux Grenelle de l'environnement, un exercice de démocratie participative tout-à-fait innovant pour la société française.

Rassemblant environ 300 personnes réparties en six groupes de travail principaux et représentant de façon équilibrée les cinq collèges de parties prenantes (associations, syndicats, entreprises, collectivités, services de l'Etat), ce processus a produit quelque 270 propositions qui ont été reprises comme « engagements » du gouvernement le 25 octobre 2008 sous l'impulsion du Président de la République.

Lors de la mise en place du Grenelle au début de l'été 2007, les animateurs ont indiqué leur intention de traiter des questions d'éducation ; toutefois, le nombre des sujets à discuter a un peu occulté cette dimension, dont chacun s'accordait pourtant à reconnaître l'importance. Il faut cependant noter que si l'on pouvait compter parmi les 300 participants un certain

nombre d'enseignants et de chercheurs, la représentation officielle des ministères concernés était symbolique.

Aussi, à la lecture des propositions du Grenelle présentées en octobre, considérant que la dimension éducative devait être renforcée, les ministères concernés par l'éducation, l'enseignement supérieur et professionnel et la recherche ont mis en place un groupe de travail interministériel sur l'éducation au développement durable.

L'animation de ce groupe m'a été confiée avec mission de traduire le Grenelle dans la sphère éducative et de formuler des recommandations aussi concrètes que possible.

Installé en novembre, le groupe interministériel a rassemblé près de quatre vingt personnes relevant des cinq collèges.

Après de nombreuses séances d'auditions et de discussions, conduites avec l'aide de Mme Sylvie Faucheu, présidente de l'Université de Versailles Saint-Quentin et de M. Claude Rochet, expert et chercheur à l'université d'Aix en Provence, un programme d'action a pu être élaboré et remis aux cinq ministres le 30 janvier 2008. A la suite de cet exercice, le groupe de travail a été établi par le ministre d'Etat en tant que « comité opérationnel Education » du Grenelle (comop n°26), si bien que ses propositions constituent de fait celles du Comop Education.

Ces rappels sont importants, car tous les acteurs et observateurs n'ont pas compris le statut du groupe de travail et de ses propositions ; certains ont ainsi pu penser qu'il engageait directement les ministères. Si, ces derniers ont activement contribué aux travaux et si leurs représentants ont été très largement consultés lors de l'élaboration des propositions, leur engagement reste sur le plan moral, ce qui n'est pas sans importance. On attend et espère cependant que ces propositions soient bientôt reprises par les administrations concernées et aussi largement que possible suivies d'effets, ce que l'on a d'ailleurs déjà pu constater pour certains points.

Nous rappellerons ici les principales propositions avant d'indiquer en conclusion les avancées constatées et les perspectives.

Principales propositions

Le groupe de travail a d'emblée voulu très clairement indiquer l'importance des dimensions « Communication, sensibilisation et consommation » de l'Education au développement durable, aspects du sujet qui ne relevaient pas du périmètre de compétence du groupe de travail défini par la lettre de mission.

Aussi la première recommandation du groupe a-elle été de les voir traités de façon spécifique par la création d'un comité ad hoc, ce qui a été effectif en juillet 2008. (Création de Comité opérationnel de suivi n°34 confié à M. Hervé Brossard).

Ce groupe fonctionne et doit produire ses recommandations d'ici peu.

Quelques principes fondamentaux ont été exprimés ; ils charpentent le rapport. Les voici sous une forme un peu lapidaire :

La réussite de l'éducation au développement durable est la clef de l'efficacité de la politique nationale de développement durable, dont elle constitue le nécessaire volet « compétences » et « ressources humaines ».

Passer rapidement de l'ère de l'expérimentation à celle de la généralisation par l'intégration et le partenariat avec les acteurs pertinents. Le changement d'échelle est considérable.

L'éducation au développement durable ne constitue pas une discipline.

Tous les établissements sont appelés à entrer en démarche de développement durable. L'établissement est l'espace privilégié de l'éducation au développement durable dont il devient le premier lieu et objet d'application.

Par ailleurs, le développement durable suppose d'abord la compréhension des enjeux, et propose ensuite une nouvelle manière de penser et d'agir. Ce n'est pas un champ ; c'est une philosophie et une méthode pour l'action. L'Education au développement durable doit permettre cette compréhension et donner accès à ce mode de pensée.

Formation de la communauté éducative et des acteurs

Le premier public auquel s'adresse l'EDD n'est pas celui des enfants, mais celui des enseignants.

L'EDD ne saurait être efficacement mise en place sans un important effort de formation des enseignants et des responsables, comme d'ailleurs de tous les personnels à l'occasion du déploiement des démarches de développement durable. Malgré sa forte médiatisation le développement durable demeure un concept assez mal compris à tous les niveaux de la société ; en outre, son assimilation à l'environnement en réduit la portée. Cette réflexion valant à tous les niveaux, le besoin de formation est s'exprime aussi dans les sommets hiérarchiques qui portent la responsabilité de soutenir activement la démarche.

La sphère éducative doit ainsi non seulement s'acculturer au développement durable pour elle-même, afin d'assumer au mieux sa mission d'enseignement, mais elle doit aussi le faire pour contribuer à la sensibilisation et la formation de tous les acteurs de la société. Cette considération a conduit le groupe de travail à recommander fortement que les travaux prochains visant à la réforme de la formation continue prennent en compte le développement durable (Cf. Chantier en cours des partenaires sociaux concernés).

Les associations qui ont tenu un rôle historique dans l'éducation à l'environnement et au développement durable, ont ainsi développé des savoir faire pédagogiques qu'il faut valoriser et utiliser; leur rôle est important dans les partenariats et se trouve renouvelé à travers les différentes dimensions de la démarche qui s'engage aujourd'hui. Il s'agit pour ces structures de trouver des voies nouvelles de collaboration avec l'Education nationale qui se doit de développer ses propres compétences en EDD. Les acquis des associations sont du plus grand intérêt dans cette perspective. Encore faut-il déterminer des modalités concrètes, visant notamment la formation des enseignants et l'accompagnement des établissements.

Quant aux collectivités, elles sont déjà des acteurs directs de l'EDD à travers les établissements qu'elles financent et, de plus en plus, à travers leurs politiques territoriales de développement durable souvent volontaristes, certaines comprenant même des volets « éducation au développement durable » qu'on ne peut qu'encourager.

A travers le rôle important des entreprises en matière de formation, il convient de veiller à ce que les objectifs de développement durable soient présents dans les actions qu'elles conduisent, la contribution de l'entreprise étant souhaitable et nécessaire.

Pour former tous ces personnels y compris le personnel enseignant et dispenser toutes ces formations, il nous faut des personnes ressources, c'est-à-dire, d'une part, des experts et, d'autre part, des généralistes. Un dispositif de formation de formateurs en EDD s'impose tout comme un appui en termes de recherche pédagogique et de création de supports adaptés. En outre, pour prendre en compte l'expérience du terrain, il faut aussi un dispositif permettant l'identification des ressources, la diffusion et la valorisation des bonnes pratiques à chaque échelon territorial.

Compte tenu de la diversité des intervenants et des modalités de collaboration, une charte nationale codifiant les modalités de partenariat a été souhaitée par tous les acteurs. Dans ce contexte une question importante est apparue : celle de la qualité pédagogique des actions. Aussi, pour garantir la qualité des interventions, il a été recommandé de mettre en place des procédures d'agrément et de certification tant pour les structures que pour les personnes, cela pouvant s'accompagner de signes de reconnaissance (agrément ou label EDD).

Un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable
Dans le cadre du « Plan national d'action d'éducation, de formation et d'information pour un développement durable », un Schéma national d'éducation et de formation au développement durable paraît nécessaire pour coordonner le déploiement des efforts de formation que la société doit produire à tous les niveaux.

Par ailleurs, comme tout domaine d'activité, comme toute politique publique l'EDD se doit de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier la pertinence, la qualité, l'efficacité et l'efficience des actions conduites.

Deux entités sont donc préconisées l'une pour le pilotage des actions d'EDD (le Schéma national) en relation avec les instances d'animation de la politique nationale de développement durable, l'autre pour l'évaluation de la politique (mission ad hoc).

Des dispositifs particuliers sont à mettre en place pour accroître les capacités d'action existantes sur:

- La création de chaires universitaires en lien avec les problématiques régionales
- La sensibilisation et la formation des décideurs publics et privés
- La formation d'experts sur des champs liés au développement durable, à l'environnement, à la santé
- La promotion des métiers concourant à l'environnement et au développement durable et la formation des professions clés.

Enfin, comme cet effort national de formation ne pourra se faire sans ressources, même si le sujet relève plus de la responsabilisation des structures et des individus, le groupe de travail a proposé la création d'une Fondation nationale pour l'éducation au développement durable qui aurait vocation à soutenir la mise en œuvre du Schéma national, à apporter son aide à des projets reconnus utiles et pertinents mais se trouvant en panne de financement, à soutenir des projets pilotes ayant valeur exemplaire, etc....

En termes de suivi des propositions, il a été proposé que des groupes de travail soient mis en place pour approfondir un certain nombre de propositions et assurer leur suivi selon un calendrier serré mais respectant les conditions nécessaires à une bonne mise en œuvre.

Perspectives

Aujourd'hui, en octobre 2008, les énergies gouvernementales ont été concentrées sur la valorisation des propositions du Grenelle à travers le projet de loi Grenelle I.

Certaines administrations concernées ont déjà pu intégrer des recommandations avant même que le dispositif législatif et réglementaire du Grenelle ne soit en place ; c'est le cas en matière d'éducation au développement durable. Certains ministères peuvent même être considérés comme proactifs sur certains points, le ministère de l'Agriculture notamment, mais aussi le ministère en charge de la jeunesse et des sports.

Si, à la satisfaction des acteurs de l'EDD, le ministre de l'Education nationale, M. Xavier Darcos, a pu annoncer début octobre un premier train de mesures (ci-dessous), il reste encore à prendre d'importantes dispositions qui ne demandent pas nécessairement des moyens financiers importants, notamment sur le plan organisationnel.

Le Grenelle de l'environnement se révèle finalement un processus qui a permis à l'éducation au développement durable de retrouver une dynamique. L'effort à produire demeure considérable.

Mesures annoncées par le ministre de l'Education nationale, M.Xavier Darcos, le 8 octobre 2008

Généralisation de l'éducation au développement durable : faire entrer les principes et les thèmes dans les programmes d'enseignement mais aussi dans la formation des enseignants, des personnels d'encadrement et enfin dans le fonctionnement global des structures scolaires.

Mise en place en septembre 2007 du programme « L'École agit ! », lancement d'un appel à projets en direction des établissements, création d'un site ressource par le C.N.D.P.

L'EDD est déjà présente et sera renforcée à travers les nouveaux programmes de l'école élémentaire, également via le fonctionnement des écoles, des collèges et des lycées (chartes d'établissement, « Ecocollège »...). Elle prend la forme de partenariats toujours plus nombreux entre les écoles, les établissements et les acteurs associatifs et institutionnels.

Plan d'action décliné selon cinq directions :

- 1. Intégrer les principes de l'éducation au développement durable dans la réforme du lycée, sans créer une discipline nouvelle.*
- 2. Dans le cadre de la valorisation de l'enseignement professionnel, développer des filières de formation qui intègrent les principes de l'EDD, notamment pour les cursus tournés vers les métiers du développement durable.*
- 3. Promouvoir le concept d'établissement exemplaire. Elaborer en collaboration avec les collectivités une charte nationale pour favoriser les pratiques durables dans les établissements (achats, restauration déplacements des enseignants...)*
- 4. Former les enseignants à l'EDD en s'appuyant sur les ressources de formation en ligne, en créant une plateforme d'échanges de bonnes pratiques pour la communauté éducative.*
- 5. Créer une fondation pour l'éducation au développement durable, rassemblant entreprises et collectivités vers un objectif commun : la promotion du développement durable à l'école en favorisant des actions concrètes dans les établissements.*